

ARTICLE

Près de huit millions d'enfants vivent ou travaillent dans la rue au Niger : un fléau à analyser et à combattre

Bien que le Niger ait ratifié tous les instruments juridiques internationaux et régionaux visant à garantir aux enfants un monde meilleur, les droits des enfants nigériens ne sont pas encore effectifs : pour preuve, près de huit millions d'enfants, soit plus de la moitié de la population, vivent ou travaillent dans la rue, ce qui les expose à des risques graves. Face à ce fléau, qui ne fait que s'accroître et devient de plus en plus visible notamment dans les grands centres urbains, il faut repenser l'action.

Des sans-droits exposés à tous les dangers

Livrés à eux-mêmes sans protection familiale ni spéciale, ces enfants deviennent des « sans droits » : soustraits à l'éducation et à la formation professionnelle, exposés à la violence physique et psychologique, ils vivent dans des conditions épouvantables.

Plusieurs problématiques connexes

La question des enfants vivant ou travaillant dans la rue nécessite de prendre en compte et d'analyser plusieurs problématiques connexes : la pauvreté de masse, la fragilisation des capacités des familles et de la communauté, l'accélération de l'urbanisation, les inégalités économiques entre les villes et les campagnes, la précocité de l'âge d'entrée dans la rue, le trafic d'enfants, l'exploitation économique et sexuelle des enfants, etc. Ces problématiques défient l'efficacité des stratégies classiques de réinsertion familiale.

Diversifier l'action

La famille ne peut être solution si elle est elle-même le problème. Il convient alors de repenser l'action. Quelles stratégies mettre en place pour sinon éradiquer, du moins amoindrir ce phénomène intolérable ? Différents chercheurs lancent plusieurs pistes. Nous avons identifié huit axes d'action à mener.

- 1. Les enfants vivant ou travaillant dans la rue : un phénomène multiforme et mal connu**
- 2. Enfants dans la rue : de la violence à la violence, causes et conséquences**
- 3. Enfants dans la rue au Niger : près de 8 millions, soit plus de la moitié de la population, sont en danger**
- 4. Enfants dans la rue au Niger : les stratégies à mettre en place**

Les enfants vivant ou travaillant dans la rue : un phénomène multiforme et mal connu

L'expression générique « enfants de la rue » n'est qu'une appellation commode pour désigner différents types de mode d'existence. Le nombre de ces enfants même n'est pas connu précisément, mais il est estimé à 150 millions dans le monde, dont 30 millions en Afrique, et 8 millions au Niger.

Différents modes d'existence, une terminologie diversifiée

L'expression « enfants dans la rue » traduit à la fois la situation des enfants vivant en permanence dans des espaces publics ; celle des enfants qui y passent la journée en travaillant, mais rentrent dormir chez eux le soir ; ou encore celle des enfants qui font des apparitions très irrégulières au domicile familial.

Certains enfants ont été chassés de chez eux, d'autres se sont enfuis, souvent attirés par une bande qui vit déjà dans la rue, d'autres encore ont subi des sévices, etc.

Pour tenir compte de cette pluralité, les acteurs de terrain utilisent une terminologie assez diversifiée : enfants de la rue, d'enfants dans la rue, enfants à la rue, enfants en situation de rue, enfants vivant dans la rue, enfants travaillant dans la rue, etc.

Enfants de la rue, enfants dans la rue

Il est d'usage de distinguer les enfants de la rue des enfants dans la rue. Alors que les premiers sont en rupture familiale, les seconds gardent le plus souvent un contact régulier avec leur cellule familiale tout en passant la plus grande partie de leur temps dans la rue pour y travailler. La survie de la famille des enfants dans la rue dépend de fois énormément du soutien financier de ces derniers.

D'autres enfants occupent des positions intermédiaires entre ces deux grandes catégories.

Des enfants par millions...

Le nombre total d'enfants vivant ou travaillant dans la rue n'est pas connu du fait qu'ils n'ont jamais fait l'objet d'un recensement. Les statistiques à leur sujet sont très parcellaires et proviennent essentiellement des estimations des associations locales.

Toutefois, des études conjointes menées par le BIT et l'UNICEF estiment à 120 millions le nombre d'enfants vivant ou travaillant dans la rue des pays en développement. La moitié de ces enfants vit en Amérique du sud, 30 millions en Asie et autant en Afrique (Alkassoum MAIGA et Jérémie WANGRE, 2009). Actuellement, les Nations unies situent ce nombre à 150 millions.

Enfants dans la rue : de la violence à la violence, causes et conséquences

Les enfants vivant ou travaillant dans la rue ont souvent traversé de dures épreuves, familiales, économiques, etc. Et pour survivre, ils se livrent à des activités dangereuses, qui les exposent à la toxicomanie, à la violence, aux sévices sexuels, à de graves maladies.

Six grands facteurs

- **familiaux** : dislocation familiale, perte des parents géniteurs, pratiques éducatives défailtantes, baisse de l'autorité parentale, syndrome de la marâtre, mépris et la maltraitance des enfants (enfants régulièrement battus, enfants chassés, enfants de fous, etc.), absence de modèle à suivre, l'instabilité et fragilité des unions conduisant à l'augmentation de séparations, de la divortialité et de la monoparentalité, non reconnaissance des enfants par leur père, enfants abandonnés, orphelins de guerre, orphelins de Sida, le confiage, etc.
- **économiques** : famine, pauvreté, crise économique, déscolarisation, le travail des enfants, inégalités économiques entre les villes et les campagnes, etc.
- **démographiques** : migrations, exode rural, croissance spectaculaire de la population, urbanisation accélérée, etc.
- **socioculturels** : enfants des mendiants, enfants handicapés et guides de personnes handicapées, enfants issus des parents qui ne sont légalement mariés, enfants talibés, enfants dont le père et/ou la mère sont en prison, etc.
- **sociopolitiques** : guerre, massacres interethniques ou interconfessionnels, etc.
- **communautaires** : ignorance, effritement des liens communautaires et des valeurs sociales, émergence de l'individualisme, manque de prise de conscience collective, méconnaissance des droits des enfants, indifférence face aux souffrances des enfants, etc.

Des activités qui les exposent à la violence, à la toxicomanie, à la maladie

Les enfants vivant ou travaillant dans la rue développent plusieurs stratégies de survie. Il y a ceux qui fouillent des poubelles à la recherche d'objets vendables, il y a des mendiants, des dockers, des collecteurs d'objets divers, des employés de ménage, des gardiens et laveurs de véhicules, des cireurs, des vendeurs de produits divers, etc.

Ce type d'activités les expose aux abus, à la violence, aux sévices sexuels, à l'exploitation, etc. La consommation des stupéfiants et de la drogue fait partie de leur style de vie. Les plus vulnérables sont ceux qui vivent et dorment dans la rue ou se cachent dans les égouts ou les gares.

Nombreux sont les enfants qui succombent à la faim, à la drogue, à l'usure physique, à la violence, aux dangers environnementaux (chaleur, poussière, odeurs nocives,

etc.), aux maladies ou suite aux guerres des gangs. Ceux qui réussissent à y échapper affrontent péniblement les dures épreuves de la vie et risquent de faire face à un avenir incertain.

Plusieurs travaux ont apporté la preuve que ces enfants se rassemblent en bandes et se livrent précocement et sans protection à des pratiques sexuelles (notamment la sodomie, l'homosexualité et la pédophilie) qui les exposent à des maladies sexuellement transmissibles dont le VIH/Sida. Ce qui constitue un grave danger de santé publique.

En plus, des gangs abusent de l'innocence de ces enfants pour les utiliser dans des activités illégales (trafic de drogue par exemple) ou pour écouler les marchandises volées. La délinquance de certains est tellement avérée que leurs chances de réinsertion familiale sont très faibles, voire inexistantes.

Les enfants vivant ou travaillant dans la rue au Niger : près de 8 millions, soit plus de la moitié de la population, sont en danger

Si l'on se fie à la définition donnée dans la CDE selon laquelle « *un enfant s'entend de tout être humain âgé de moins de 18 ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable* » (article premier), le Niger compterait en 2010 quelque 7 996 130 enfants (dont 3 934 317 filles), soit 56,3 %¹ de la population totale.

Malgré l'engagement des pouvoirs publics à respecter les droits de tous ces enfants, bon nombre d'entre eux sont partiellement ou totalement privés du cadre familial.

Le CNESS/Bozari² a conduit une enquête portant sur un échantillon de 25 949 enfants vivant ou travaillant dans la rue. Il constate la prééminence de fillettes vendeuses (26,5 %) et d'anciens talibés (environ 20 %) mais aussi la présence des apprentis et aides apprentis (10,8 %) et celle des enfants qui servent de guide aux personnes handicapées (5,1 %).

Niamey

Le phénomène est plus profondément enraciné à Niamey (39,87 %), Zinder (17,75 %) et Maradi (12,24 %). Dans la communauté urbaine de Niamey (CUN), les endroits qui drainent les plus des enfants vivant ou travaillant dans les rues sont les marchés de nuit, les bâtiments officiels, les bars, les marchés des quartiers et autres endroits publics.

Toutes sortes de métiers

Pour les garçons, les métiers de la rue les plus fréquents au Niger sont : le cirage de chaussures, la vente des foins, le colportage, le port de marchandises lourdes, le gardiennage, la mendicité, etc. Hormis les vendeuses ambulantes, les filles vivant ou travaillant dans la rue sont difficilement identifiables.

Près de 55 % de ces enfants disent avoir travaillé contre 1500 à 3000 FCFA en moyenne par semaine.

Les travaux les plus couramment rencontrés sont : la vente des bonbons glacés (22 %), l'eau fraîche (14 %), les franchises (12 %) ; les travaux domestiques (19%), la décharge des camions et les transferts des marchandises (17 %). Certains de ces enfants ont droit à la survie au prix de la recherche des objets vendables dans les ordures (11 %) !

Quand on s'intéresse à leur type d'instruction, on note que 43 % de ces enfants ont fréquenté l'école coranique tandis que 29 % étaient des anciens élèves.

Pratiques nuisibles

¹ Ces chiffres proviennent de dernières projections démographiques réalisées en 2008 par l'Institut national de la statistique (INS) du Niger.

² Rapport de l'étude portant sur les orphelins et enfants vulnérables - CNESS-Bozari/mai 2005

Une étude réalisée par le LASDEL en 2002 dans la ville de Niamey a montré que les enfants de la rue s'adonnent aux pratiques nuisibles à leur intégrité physique et morale. Interrogés au sujet de ces pratiques, 40 % des enfants enquêtés avouent qu'ils consomment régulièrement de la drogue ou respirent les vapeurs des colles des cordonniers.

Lien avec la famille

L'idée si populaire selon laquelle les enfants vivant ou travaillant dans la rue sont en rupture totale avec leur famille est manifestement peu crédible. Des recherches récentes (LASDEL, 2002 ; ANDDH, 2005 et CID-Lailaba, 2007) ont montré que ces enfants gardent des contacts assez étroits avec leurs parents. Certains vivent même avec leur famille dans la rue.

Cependant, parfois des enfants nigériens quittent le territoire national à la recherche d'une occupation complémentaire aux activités champêtres. Ces cas concernent principalement ceux qui sont âgés de plus de 14 ans. En général, ils regagnent leur famille aussitôt que la campagne hivernale s'annonce. Ils partent surtout au Nigeria (Kano, Sokoto, Maiduguri, Lagos), au Bénin (Cotonou, Kandi), à la Côte d'Ivoire (Abidjan) et au Togo (Lomé).

Les enfants vivant ou travaillant dans la rue au Niger : comment prévenir et combattre le fléau ?

S'il est largement admis que la réinsertion familiale est le bouclier le plus efficace contre la présence des enfants dans la rue, force est de reconnaître qu'elle n'est pas une panacée. Toute action efficace doit préalablement porter une attention particulière aux problèmes quotidiens des enfants dans les circonstances de la rue. En effet, chaque enfant vivant ou travaillant dans la rue est un cas particulier et il faut procéder au cas par cas.

Retour au bercail familial ?

Si l'on considère que la famille est le lieu idéal du bien-être et de l'épanouissement de l'enfant, il est prioritaire d'étudier la possibilité de réinsertion familiale. Dans cette optique, l'enfant doit être interrogé sur son identité (son nom, celui de ses parents ou de ses tuteurs, son village d'origine, la durée de sa présence dans la rue, les causes qui l'y ont conduit), l'objectif étant de recueillir des informations utiles pour son éventuelle réinsertion familiale.

Lorsque ces informations sont suffisantes, une enquête sociale dont l'objectif est de retrouver la famille de l'enfant, de vérifier les informations qu'il a fournies et d'étudier la possibilité de son retour en famille pourrait être entreprise. De l'avis des spécialistes, cette option n'est envisageable que si l'enfant préfère sa famille à la rue. L'enquête sociale doit donc être menée à l'insu de l'enfant et mettre l'accent sur la sensibilisation des parents sur les risques qu'encourent les enfants dans les circonstances de la rue et sur leur responsabilité vis-à-vis de leurs enfants.

Ainsi, si la réinsertion familiale d'un enfant vivant ou travaillant dans la rue est généralement souhaitable, il n'en demeure pas moins qu'elle nécessite une analyse profonde des causes de la présence de l'enfant dans la rue, de dispositions préalables, de mesures d'accompagnement (comme l'octroi de crédits pour une activité génératrice de revenus) et un suivi régulier après la sortie de la rue.

Quand la réinsertion est impossible : les alternatives

Mais que faut-il si la réinsertion familiale est impossible ?

Bernard PIROT propose de « *rendre à l'enfant un cadre de vie en créant une unité de taille restreinte de type familial où l'enfant de la rue qui ne peut pas retourner en famille aura une responsabilité individuelle et collective sur sa propre vie* ». Bien que l'idée soit fort intéressante, son opérationnalité dans le contexte actuel du Niger est sujette à caution en raison même de l'insuffisance des structures de prise en charge des enfants en difficulté.

Luc KABORE préconise de créer des centres de rééducation. Il s'agit d'identifier un enfant vivant ou travaillant dans la rue et en fonction de ses besoins, le faire participer à des tâches qui ne nuisent ni à sa santé ni à son développement physique et qui n'entravent pas sa scolarité au cas où celle-ci n'est pas déjà compromise. Ces tâches doivent être menées dans des internats. De telles activités sont une

expérience positive pour l'enfant car non seulement elles ont un caractère éducatif, mais aussi elles permettent à l'enfant d'acquérir des compétences et habilités qu'il valorisera à l'âge adulte. Le principal inconvénient de cette méthode est qu'elle nécessite préalablement que le bénéficiaire soit motivé. Pour le cas du Niger, cette idée n'est pas fondamentalement nouvelle. Ce qui est nouveau, c'est son extension à des enfants autres que ceux qui ont enfreint à la loi.

Identifier les étapes

Selon Ricardo LUCHINI, la « carrière de la rue³ » franchit plus ou moins rapidement un certain nombre d'étapes. Pour réussir à agir en faveur d'un enfant vivant ou travaillant dans la rue, il faut notamment identifier l'étape à laquelle il se situe :

- *Étape 1 : Rupture progressive avec la famille.* Dans un premier temps l'enfant alterne de séjours à la maison et dans la rue, ensuite il consacre beaucoup plus de temps dans la rue tout en conservant des contacts réguliers avec sa famille, puis les contacts avec la famille deviennent rares avant d'être éventuellement rompus.
- *Étape 2 : Découverte d'une nouvelle vie dans la rue,* qui entraîne un sentiment d'angoisse ou au contraire de liberté, voire d'un certain amusement.
- *Étape 3 : Intériorisation et revendication de l'identité marginale* suivie d'une rupture définitive avec la cellule familiale.
- *Étape 4 : Installation dans une routine* où, peu à peu, s'engluera toute espérance de changer de vie.

Chacune de ces étapes a des caractéristiques bien précises. A titre d'exemple, pendant la période où il alterne de séjours à la maison et dans la rue, l'enfant a tendance à faire un arbitrage entre les contraintes familiales et les circonstances de la rue. Son éloignement du domicile familial est d'autant plus rapide qu'il a un sentiment d'autonomie et de liberté dans la rue. Dès lors, pour de nombreux enfants, la rue n'est pas tant un mode de vie imposé qu'une question de choix.

On peut cependant se demander pourquoi, à conditions familiales égales, certains enfants quittent leur famille et certains d'autres y restent. Pour CHAZAL, la plupart des départs des enfants dans la rue sont la conséquence d'un mélange de contraintes extérieures plus ou moins graves et d'initiatives prises par l'enfant lui-même. Si les initiatives personnelles sont le facteur déterminant, certains enfants en voie de marginalisation se laissent plus facilement entraîner par des groupes de la rue et d'autres choisissent délibérément de les suivre.

Huit axes d'action à mener

- Prévenir le départ des enfants dans la rue à travers des actions de sensibilisation,
- Offrir aux enfants vivant ou travaillant dans la rue des soins appropriés notamment en identifiant leurs besoins éducatifs et en cherchant à les satisfaire
- Soutenir l'élaboration des programmes et des méthodes d'éducation appropriés à cette catégorie d'enfants en difficulté.

³ Il s'agit là d'une notion que l'auteur a lui-même forgée.

- Impliquer la société, les leaders d'opinion, les ONG, le système des Nations Unies, etc.
- Assigner à toutes les structures de prise en charge (publiques et privées) un cahier des charges contenant les normes de la prise en charge des enfants de la rue
- Initier un programme dynamique consistant à identifier les enfants nouvellement arrivés dans la rue et à engager des actions immédiates de retrait et de réinsertion.
- Obtenir un engagement réel des pouvoirs publics dans la prise en charge de ces enfants en difficulté.
- Coordonner les actions de différents acteurs (publics et privés) pour éviter plusieurs interventions, parfois contradictoires, sur les mêmes enfants.

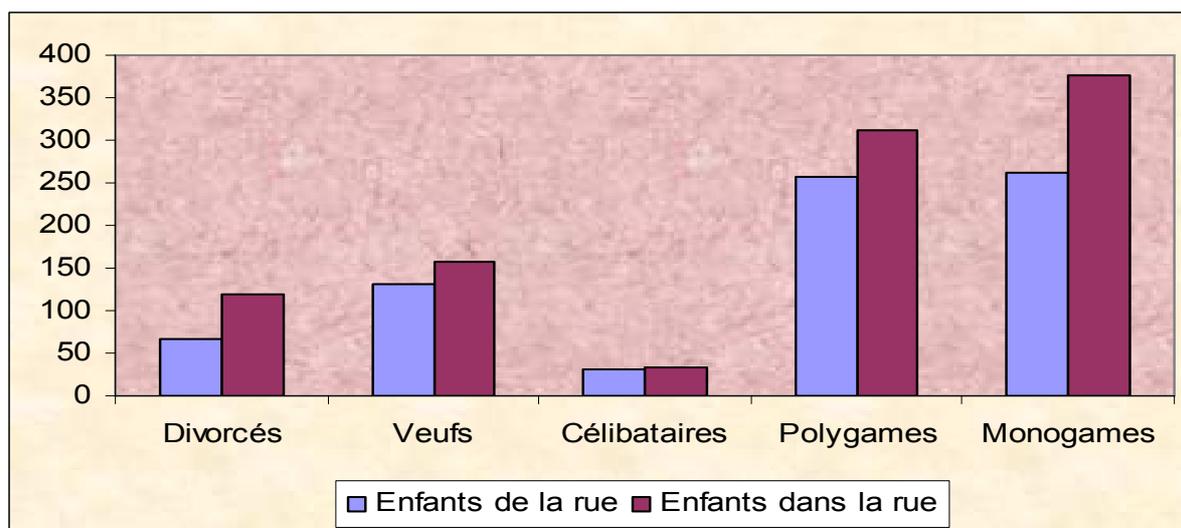
ANNEXE

Tableau 1 : Répartition des enfants de la rue par région et par sexe

Régions	Hommes		Femmes		Ensemble	
	Effectif	Fréquence (%)	Effectif	Fréquence (%)	Effectif	Fréquence (%)
Niamey	5933	57,34	4414	42,66	10 347	39,87
Agadez	1421	76,48	437	23,52	1858	7,16
Diffa	111	71,61	44	28,39	155	0,59
Dosso	1210	77,51	351	22,49	1561	6,01
Maradi	1652	47,51	1825	52,49	3477	12,24
Tahoua	1238	52,84	1105	47,16	2343	9,02
Tillabéri	1575	72,19	527	27,71	1902	7,32
Zinder	2193	47,59	2415	52,41	4608	17,75

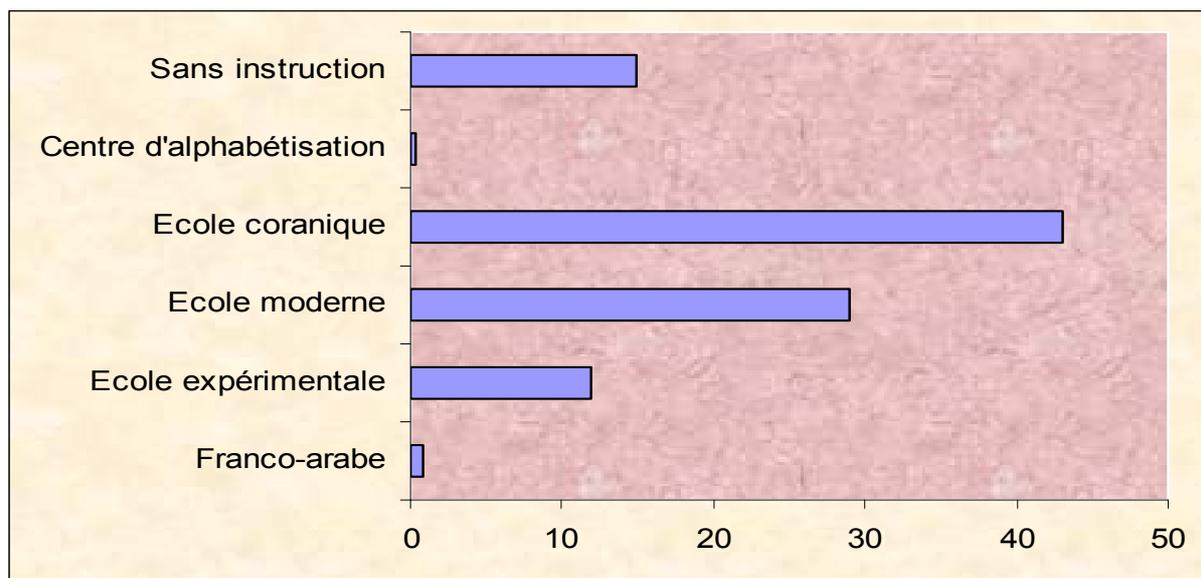
Source : CNESS/Bozari, 2005

Figure 1 : Effectifs des enfants vivant ou travaillant dans la rue selon le statut matrimonial de leurs parents



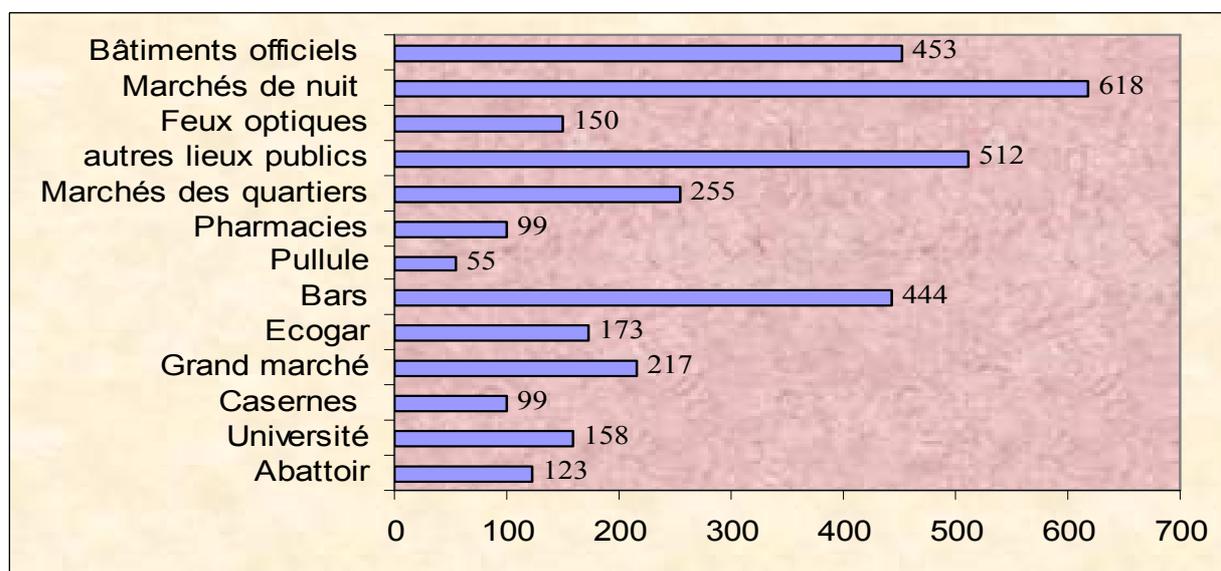
Source : A partir des données de CID-Lailaba, 2007

Figure 2 : Répartition (%) des enfants de la rue en fonction du type d'instruction



Source : A partir des données fournies par le CNESS/Bozari, 2005

Figure 3 : Lieux de convergence des enfants vivant ou travaillant dans la rue à la Communauté Urbaine de Niamey (CUN)



Source : CNESS-Bozari, 2003

BIBLIOGRAPHIE

1. Nations Unies (1989) « CDE » Washington
2. UNICEF (2004), « Rapport annuel 2004 », New York.
3. UNICEF NIGER (2007), « Rapport annuel 2006 », Niamey.
4. ONG Plan/Niger (2001), « Enquête sur les enfants handicapés et les enfants guides de personnes handicapées », Niamey.
5. ANDDH (2002), « Droits fondamentaux de la femme et de l'enfant », Niamey.
6. INS (2000), « Enquête MICS-II 2000 », Niamey
7. INS (2006), « Enquête MICS-III 2006 », Niamey
8. LASDEL (2002), « Les enfants de la rue à Niamey », Niamey.
9. Programme d'éducation des enfants en situation difficile de UNESCO (1999), « Les enfants de la rue et travailleurs », Paris, France
10. BIT (2004), « Le travail des enfants : un manuel à l'usage des étudiants », Genève.
11. Gaston B. (1970), « L'infanticide différé », Hachette, Paris, France
12. CNESS-Bozari (2005), « Rapport de l'étude portant sur les orphelins et autres enfants vulnérables au Niger », Niamey, Niger.
13. Journal "Mon Enfant", « Non à la traite des enfants à des fins d'exploitation de leur travail, oui à leur éducation », n°09 du 16 juin 2007, Niamey.
14. Journal "Mon Enfant", « Non aux abus à l'égard des enfants », n°10 du 19 novembre 2007
15. MPF/PE (2006), « Bilan des activités 2006 », Niamey.
16. ONG CARITAS/Niger (2007), « Enfants dans les écoles coraniques », Niamey.
17. MPF/PE (2004), « Bilan des réalisations 2000-2004 », Niamey.
18. Nations Unies (2006), « La violence contre les enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre ».
19. République du Niger (2007), « Rapport périodique sur la mise en œuvre des dispositions de la CDE », DPE/MPF/PE.
20. Réseau Nigérien pour l'Enfance (2001), « Rapports des ONG et associations sur la mise en œuvre de la CDE au Niger », Niamey.
21. ANDDH (2005), « Rapport de l'étude nationale sur la traite des personnes au Niger », Niamey.
22. CNESS-Bozari (2003), « Rôle des enfants dans les stratégies de gestion des risques au sein des ménages », Niamey.
23. CID-Lailaba (2007), « Prise en charge des orphelins et autres enfants vulnérables : justification, objectifs, résultats attendus et concept de processus de mise en œuvre d'une politique nationale », Niamey.
24. Croix rouge « le trafic et l'exploitation des enfants au Niger » février 2007